

Commune de INCOURT

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est Monsieur Claude ROELANDT Rue de Longueville, 17 à 1315 Opprebais.

Le terrain concerné est situé Rue de Longueville 17 à 1315 Opprebais, et cadastré 03 E 185 D 2, 03 E 185 K 3, 03 E 185 W 2.

Le projet est de type : **Rénovation d'un bâtiment agricole**, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :
La demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur : le bâtiment à rénover est en zone agricole et les activités projetées sont non conformes à la zone - Dérogation au plan de secteur

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT :

- Les jours ouvrables de 9h à 11h45 ;
- Le lundi jusqu'à 20 heures ;
- Une permanence se tiendra le 15 avril 2019, de 17h30 à 18h30.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr ZEERARDS, téléphone : 010/23.95.68, mail : urbanisme@incourt.be

L'enquête publique est ouverte le 08/04/2019 et clôturée le 22/04/2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par télécopie au numéro 010/88.93.72
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be
- remises à Mr ZEERARDS dont le bureau se trouve Commune d'Incourt, Service Urbanisme, rue de Brombais 2 à 1315 Incourt

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : ROELANDT – 24/2019

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr ZEERARDS ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 22 avril 2019 à 18h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme.

(1) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mr ZEERARDS dont le bureau se trouve à Commune d'Incourt, Service Urbanisme, Rue de Brombais 2 à 1315 Incourt.

Pour le Collège communal

Le Directeur général,
Par délégation,



Séverine BONSIR



Le Bourgmestre,



Léon WALRY